

>> ELECTIONS PROFESSIONNELLES  
DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

# ELECTIONS PROFESSIONNELLES

→ [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)

→ *En votant pour les candidat.e.s  
présenté.e.s par la CGT, vous avez  
l'assurance d'être bien défendu.e.s,  
par des élu.e.s qui porteront vos  
revendications tant localement  
que nationalement, qu'elles soient  
spécifiques ou plus générales.*



**FACEBOOK :**  
CGT Santé Action Sociale



**TWITTER :**  
@CgtSanteSocial



**YOUTUBE :**  
Fédération CGT de la Santé  
et de l'Action Sociale



**APPLICATION MOBILE :**  
CGT Santé et Action Sociale

Coordonnées du syndicat

Fédération Santé et Action Sociale CGT  
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX - [sg@sante.cgt.fr](mailto:sg@sante.cgt.fr)

**AS** AIDE-SOIGNANT.E  
**AP** AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE  
**AMP** AIDE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE

## VOTEZ pour le progrès social

Ne pas jeter sur la voie publique  
Fédération Santé et Action Sociale CGT - 10/2018

**CTE**  
**CAPL**  
**CAPD**

Élections professionnelles Fonction publique  
DÉCEMBRE 2018  
**JE VOTE CGT**



Protection et démocratie sociale  
Égalité  
Conditions de travail  
Garanties collectives

ÉLECTIONS  
6 décembre 2018  
la cgt

Fonction Publique Hospitalière

# AS AIDE-SOIGNANT.E AP AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE AMP AIDE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE

**Aujourd'hui, les AS-AP-AMP sont recruté-e-s en catégorie C (diplôme reconnu au niveau V - CAP/BEP) et sont soumis à ratio.**

La CGT exige la reconnaissance du Diplôme au niveau Bac Pro (diplôme de niveau IV), ce qui signifie l'accès à la catégorie B dans la Fonction publique avec conservation de la catégorie active.

Les politiques hospitalières se succèdent et les budgets de promotions professionnelles diminuent fortement

Combien d'AS s'investissent dans un projet de formation d'IDE alors qu'une fois le concours passé, elles/ils se voient refuser la promotion professionnelle et ne peuvent plus bénéficier du report ?

Combien d'AS-AP-AMP ne peuvent pas avoir accès à la formation continue (incendie, manutention, adaptation aux nouvelles techniques ...), car les effectifs ne le permettent pas ?

**Il est urgent de prendre des mesures pour protéger la santé des professionnels-les de nos catégories.**

En effet, la pénibilité du travail de nos professions est reconnue par tous (Ministère, CNRACL, établissements de santé...). Malgré ce fait, rien n'est mis en place pour y remédier.

Manutention et port de charges lourdes, contraintes posturales et articulaire, vibrations. Exposition à des produits toxiques (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques), exposition aux poussières et fumées,

exposition à des températures extrêmes et aux intempéries, exposition aux bruits intenses, rayonnements ionisants Travail de nuit, travail alterné, travail posté en discontinu, travail par relais en équipe alternante, longs déplacements fréquents, gestes répétitifs, travail de chaîne, cadences imposées.

**La CGT exige un retour immédiat de l'âge légal de départ à la retraite dès 55 ans et le maintien de la prise en compte de la pénibilité par un départ anticipé. Avec 75% du salaire.**

Pour rappel, dans cette profession, deux agent.e.s sur cinq partent avec une invalidité avant l'âge légal de départ à la retraite et un montant de pension qui ne leur permet même pas de vivre décemment !



## LA CGT REVENDIQUE :

- Des conditions de travail qui permettent l'adaptation du poste avant la détérioration de la santé par les contraintes physiques
- Un plan emploi/formation d'urgence :
- l'augmentation des budgets de formation,
- le remplacement obligatoire des agents qui accèdent à la formation, v les formations professionnelles effectuées sur le temps de travail,
- le financement de la formation dans son intégralité par l'établissement, Les agents en promotion professionnelle doivent bénéficier de la totalité de la prise en charge de leurs études (temps de travail personnel compris). Pour la CGT, il n'est pas concevable qu'elles/ils soient rappelé-e-s pendant les congés pour travailler dans les services (dans le cadre d'une formation d'IDE par exemple...).
- Que Parcoursup n'empêche pas l'accès à la formation des AS et AP.

**Faisons entendre notre voix, portons haut nos revendications, défendons notre travail !**

**LE 6 DÉCEMBRE 2018,  
VOTEZ CGT !**